



Chères et chers adhérents,

Comme nous vous le disions dans nos bulletins précédents, l'annulation du projet éolien de Vanosc ne protège malheureusement pas complètement la forêt de Taillard, ni l'alimentation en eau de Vanosc, car le projet éolien de St Sauveur-Burdignes, qui implique la construction de 10 machines sur la crête, reste actif et bien menaçant. Les travaux de défrichage ont commencé depuis quelques semaines. Le point sur la situation ci-dessous.

Par ailleurs, nous vous invitons à l'assemblée générale qui se tiendra à l'annexe municipale le vendredi 28 novembre prochain, à 18h. Nous présenterons le bilan de l'année, réfléchirons ensemble aux perspectives pour l'association, et proposerons officiellement une nouvelle composition du bureau, car il y a eu quelques départs et candidatures récemment. Nous vous attendons nombreux et nombreuses. Comme toujours, pour voter à l'AG il faudra être à jour de sa cotisation 2025, mais il sera tout à fait possible de la régler sur place pour celles et ceux qui ne l'auraient pas encore fait et qui le souhaitent.

Bien cordialement,

Le président,
Jean-Marc Serve

La lutte contre le projet StS.-B.

Où en sommes-nous aujourd'hui ?

Depuis 2018, les associations Protégeons Taillard, Les sources de Taillard et Défense du patrimoine forestier ont intenté plusieurs actions en justice contre ce projet, sans succès. Fin 2024, le Conseil d'État, en rejetant leur demande, mettait fin à la procédure.

Cependant, en janvier 2025, la préfecture de la Loire a autorisé une modification du projet : augmentation de la hauteur des 10 éoliennes de 125m. à 155m., augmentation de leur puissance de 3Mw à 4,2Mw, doublement de la surface balayée par les pales de plus grande longueur. Le problème est de savoir comment on qualifie ces modifications. Si elles sont « substantielles », il faut une nouvelle étude environnementale et une nouvelle enquête publique. Si elles ne le sont pas, la préfecture peut les autoriser.

Les trois associations ont déposé un nouveau recours contre cet arrêté, en argumentant que, contrairement à l'interprétation de la préfecture, ces modifications sont bien « substantielles ».

On ne peut évidemment que s'interroger sur le fait qu'en juin 2025 la Préfète de l'Ardèche, a rejeté avec plus de 80 considérants un projet éolien sur la commune de Vanosc, d'un côté du chemin de Célarier à la Faye, et que de l'autre côté de ce même chemin, le Préfet de la Loire, pour le projet deux fois plus important des Ailes de Taillard, ne voit pas d'impact rédhibitoire sur l'environnement ni de risque majeur pour la biodiversité ou les sources qui alimentent Vanosc ou Saint-Sauveur en Rue.

Les déboisements ont commencé

L'enjeu crucial des accès au site

Les accès prévus sur le projet initial ne sont plus suffisants et nécessitent maintenant la création d'une piste supplémentaire de plus de 4,2 km de long au cœur du massif, dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

- ✓ Largeur et hauteur : 6 m – Pour rappel, chemin rural pour un grumier : 4,5 m
- ✓ Compactage permettant une charge de 12 tonnes à l'essieu, soit 30% de plus que celui d'une route départementale !
- ✓ Portions pentues goudronnées ou béton strié !
- ✓ 3 zones de croisement de largeur double sur plus de 100 m de long !
- ✓ Pistes aménagées pour des engins de 135 tonnes (50 tonnes pour un grumier) et des tractomas superlourds de plus de 700 chevaux.

Tout cela en lieu et place du GR65 de Saint-Jacques de Compostelle.

Notons bien que l'aménagement de cette piste occupe lui aussi à lui seul une surface artificialisée et déboisée de plus de ...5 ha supplémentaires et une dépense inutile se chiffrant en millions d'euros, aucun engin incendie ou d'exploitation forestière ne nécessitant une telle infrastructure !

Le tracé des ces accès et les investissements associés NE SONT PAS VALIDÉS. Restons attentifs et mobilisés contre ce projet, funeste pour notre forêt et nos ressources en eau !
2028 est encore loin et il est encore possible d'agir.

**Assemblée Générale 2025
Suivie par
Assemblée Générale Extraordinaire**

**Vendredi 28/11/2025 — 18h-20h
Annexe municipale**





Ce n'est qu'un début, demain ce sera bien pire !

Ces déboisements sont le prélude à la construction du chemin dont la seule utilité d'acheminer les pales et les mâts et pour lequel il faudra impérativement organiser une enquête publique.

Tracé du chemin matérialisé par des croix



Thématique	Etape	2025	2026	2027	2028
Autorisations	Obtention APC Délai de recours CAA				
Travaux préparatoires	Défrichement Terrassement partiel Etude géotechnique Etude de maîtrise d'œuvre				
Tarification	Candidature CRE Adjudication				
Préparation chantier	Re-structuration SAS Consultations entreprises Décision investissement Commandes turbines & travaux				
Chantier	Accès VRD Terrassements Fouilles Fondations Acheminement composants Levage Run test et MSI Remise en état & compensation				

Planning des Ailes de Taillard, présenté durant la journée Portes ouvertes

Nous invitons toutes les personnes intéressées à aller voir sur place les « Filtres à particules » (de simples bottes de paille) mis en place pour protéger le versant vanoscois des ruissellements d'eau polluée ! En voici un exemple. Qu'en sera-t-il lorsque les centaines de camions transportant bétons et matériaux utiliseront ces voies d'accès ?

